

123^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 08 juin 2023**PV du CE du 08 JUIN 2023****Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC**

L'An Deux-mille Vingt-trois, le huitième jour du mois de juin, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle « Salon Lubumbashi » du Pullman Grand Hôtel de Kinshasa, la 123^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (C.E) siégeant en session ordinaire.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

La Présidente du Comité Exécutif a souhaité la bienvenue aux membres et a demandé au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC de vérifier le quorum. Ce dernier étant atteint, le Comité Exécutif a valablement siégé et délibéré.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

Institutions Publiques :

1. SEM Madame SUMINWA TULUKA Judith, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Présidente du C.E, présente ;
2. Honorable François NZEKUYE, point focal Assemblée Nationale, Membre, présent ;
3. Honorable Jean de Dieu MOLEKA, point focal Sénat, Membre, présent ;
4. Monsieur Léon KANKOLONGO, Conseiller Principal à la Présidence de la République, Membre, présent ;
5. Monsieur Michel MULONGO, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre, présent ;
6. Laurent NKINZI, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre, présent ;

Entreprises Extractives :

7. Madame Yvonne MBALA, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, présente ;
8. Monsieur KASSONGO Bin Nassor, Délégué de la Chambre des Mines, Membre, présent ;
9. Monsieur Robert MUNGANGA, Délégué des Entreprises minières publiques, Membre, présent ;

Société Civile :

10. Monsieur Albert KABUYA, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
11. Madame Nicole BILA, Déléguée de la Société civile, Membre, présente ;
12. Monsieur Jimmy MUNGURIEK, Délégué de la Société Civile, Membre, présent par Visio conférence.

Membres ayant donné mandat :

13. SEM Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI, Ministre des Mines, 1^{ère} Vice-Présidente du CE, représentée par Monsieur NTAMBWE, CoordAT CTCPM ;
14. SEM Didier BUDIMBU, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur Lassry KITENGE, Conseiller ;
15. SEM Nicolas KAZADI, Ministre des Finances, Membre, représenté par Monsieur Donatien TSCHIDIBU.

Membres absents ou empêchés :

1. Son Excellence Madame Eve BAZAIBA MASUDI, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du Comité Exécutif, Membre ;
2. Monsieur Simon TUMA WAKU, Délégué des Entreprises Minières, Membre ;
3. Monsieur José MINGA'S, Délégué des Entreprises Forestières, Membre ;
4. Monsieur Jean Claude KATENDE, Délégué de la Société Civile, Membre.

Y ont également pris part comme observateurs, les Experts des Ministères sectoriels, les représentants des Organisations ci-après : Banque mondiale, UE, GIZ, NRGi, Glencore RDC, ainsi que les membres du Secrétariat Technique de l'ITIE (ST).

La réunion est présidée par Madame la Ministre d'Etat, Ministre du Plan, et le secrétariat assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION.

La Présidente du Comité Exécutif accorde la parole au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC pour présenter l'ordre du jour. Après lecture, la Présidente demande aux membres s'ils avaient des observations ou des points à faire inscrire.

Aucune observation n'ayant été soulevée, la Présidente invite les membres d'adopter l'ordre du jour qui se présente comme suit :

- (1) Adoption du PV de la réunion du C.E du 04 mai 2023 ;
- (2) Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE ;
- (3) Examen des dossiers restés en suspens ;
- (4) Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (du 05 mai au 07 juin 2023) ;
- (5) Divers.

Délibération :***L'ordre du jour est adopté.***

Avant d'entamer l'examen des points à l'ordre du jour, la Présidente du Comité Exécutif dit qu'en raison d'un autre devoir d'Etat, elle quittera un peu plus tôt la réunion. Elle informe également les membres avoir pris contact avec Madame le Ministre de la Justice et obtenu les documents annexes au protocole d'accord entre la RDC et le Groupe Ventora que réclamaient les parties prenantes lesquels sont maintenant publiés sur le site web de l'ITIE. Enfin, au sujet de l'accréditation d'un agent de l'Agence Nationale des Renseignements à l'ITIE, elle informe avoir contacté les autorités de cette agence et obtenu d'elles la suspension de cet acte initié par la Direction Provinciale.



III. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point de l'ordre du jour : Présentation pour adoption du projet P.V de la réunion du C.E du 04 mai 2023.

A la demande de la Présidente du Comité Exécutif, le Coordonnateur National présente le procès-verbal de la réunion du C.E du 04 mai 2023 en rappelant qu'il avait été préalablement envoyé aux membres et qu'aucune observation n'a été enregistrée par le Secrétariat Technique.

De ce fait, la Présidente demande aux membres s'il n'y aurait pas une observation séance tenante avant que ce Procès-verbal ne soit adopté.

Un membre du Collège entreprises soutient avoir soumis quelques amendements sur la forme au Secrétariat Technique. Le Coordonnateur National dit qu'ils seront pris en compte dans le P.V avant la signature.

Aucune autre observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal de la réunion du C.E du 04 mai 2023 a été adopté.

Délibération :

Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 04 mai 2023 est adopté moyennant amendements de forme.

Deuxième point de l'ordre du jour : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE

A la demande de la Présidente du Comité Exécutif, le Coordonnateur National présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE articulé autour des points ci-dessous :

1. Actualité :

Le Coordonnateur National informe les membres que l'actualité demeure la participation de la RDC à la Conférence mondiale de l'ITIE prévue du 13 au 14 juin 2023 à Dakar au Sénégal.

A ce sujet, il signale la mise en place d'une Commission pour les préparatifs, laquelle s'est penchée sur les questions de la logistique (dont l'équipement du stand), la prise en charge financière, les formalités de voyage ainsi que divers projets des discours et des présentations des officiels qui y seront présents.

Il précise ensuite qu'en ce qui concerne la prise en charge financière de la délégation Congolaise à ces assises, la Présidente du Comité Exécutif est fortement engagée et ne ménage aucun effort pour sensibiliser ses collègues Ministres du Budget et des Finances afin de rendre disponibles les moyens nécessaires.

Enfin, il dit que Son Excellence Madame la Ministre des Mines, étant appelée à participer à DRC Mining Week 2023, elle ne sera pas de la partie à la Conférence de Dakar.

2. Activités menées durant la période

Le Coordonnateur National informe les membres sur les activités menées durant la période de la manière ci-après :

1) Elaboration des rapports ITIE

- **Complément au Rapport ITIE 2020 et 2021** : l'Administrateur indépendant KPMG attend la finalisation des travaux de certification des déclarations de l'Etat par l'IGF et la Cour des comptes pour clôturer la note complémentaire.

- **Rapport sur l'EMAPE, filière 3T&Or** : le projet de Rapport produit par le Consultant Mazars est en cours d'amélioration par les Parties prenantes.
- **Rapport sur le secteur forestier** : Tenue d'un Atelier de lancement de la collecte des données avec l'appui du Consultant Enerteam et poursuite de la collecte des données.

2) Participation à des ateliers

Le Coordonnateur National fait part aux membres de la participation de l'ITIE aux divers ateliers surs : (i) le Baromètre National de la Responsabilité Sociétale des Entreprises par Afrewatch, (ii) les préparatifs de la deuxième réunion sur la mise en place du dialogue de haut niveau entre la RDC et le Groupe inter bailleurs (GIBEC) sur l'environnement et le climat ; (iii) l'évaluation nationale des risques par la CENAREF et (iv) les flux financiers illicites en Afrique par l'APLC.

3) Participation aux commissions techniques

Le Coordonnateur National informe les membres de la participation de l'ITIE dans la Commission d'élaboration du projet de manuel des procédures du FOMIN.

4) Audition à l'Assemblée Nationale

Le Coordonnateur National informe les membres sur l'audition de l'ITIE par la Commission **Environnement, Tourisme, Ressources naturelles et Développement durable** de l'Assemblée Nationale qui a requis des informations au sujet des (i) statistiques de production, de commercialisation et des paiements effectués à l'Etat par les industries extractives; (ii) des Rapports des audits des comptes des industries extractives et ceux de l'Etat; et enfin, (iii) de la stratégie mise en place pour décourager les contrats léonins.

5) Mobilisation des ressources extérieures

Le Coordonnateur National a informé les membres de la tenue des réunions avec les PTF pour le financement des activités du PTBA 2023, parmi lesquels, l'Union Européenne, la GIZ, la Banque Mondiale-Projet ENCORE, la NRGI, le CAFI, le FMI, l'ENABEL, les Ambassades d'Allemagne et de Norvège, etc.

Il a souligné que des TDRs ont été transmis aux différents PTF tout en précisant que le partenaire **Enabel** était disposé à prendre en charge toutes les activités restées « orphelines », c'est-à-dire jusque-là non prises en charge par un partenaire.

6) Formations multi-thèmes avec l'appui d'ENABEL

Le Coordonnateur National informe les membres de l'organisation de la cérémonie de clôture des sessions de formation pour les cadres et agents des structures étatiques chargées de la mobilisation des recettes de l'Etat, des organes de contrôle supérieur ainsi que des Structures de prévention, lutte contre la corruption et blanchiment des capitaux portant sur trois modules, à savoir, (i) La gouvernance et contrôles publics des Industries Extractives ; (ii) Les contrôles et politiques des prix de transfert des Industries Extractives et (iii) La modélisation des projets miniers en RDC.

Dans le même ordre d'idées, il a fait état, avec l'appui du partenaire NRGI, de la formation des cadres et agents des services des Ministères du Plan, des Mines et des Finances sur la thématique « Modélisation des projets miniers en RDC ».

Après la présentation, la Présidente accordé la parole aux membres pour leurs observations.

Débat :

Revenant sur la question du financement des activités dites orphelines, un membre du Collège entreprises suggère au Secrétariat Technique d'apprêter la liste de ces activités et la présenter au Comité à la prochaine réunion.

Dans le même ordre d'idées, un membre du Collège société civile rappelle que la prise en charge des activités de l'ITIE incombe en premier lieu au Gouvernement, et que c'est par défaut qu'il est fait recours aux PTF à cause de la modicité de la dotation allouée à l'ITIE par le Gouvernement pour financer les activités de son Plan de Travail. Il conclut en invitant le Gouvernement à reprendre ses responsabilités pour assurer le financement conséquent de l'ITIE.

S'agissant de l'identification et de la présentation des activités dites orphelines, la Présidente du Comité Exécutif sollicite et obtient des membres que le Secrétariat Technique présente au Comité le niveau de financement des activités du Plan de travail en épinglant celles qui n'ont pas de financement.

En ce qui concerne la modicité de la dotation allouée à l'ITIE, elle invite les Honorables siégeant au Comité Exécutif à assurer un plaidoyer au Parlement lors des sessions budgétaires en veillant à ce que ce dernier alloue au Comité National de l'ITIE un budget à la hauteur de son Plan de Travail.

Délibérations :

Le C.E recommande au S.T de lui présenter, à la prochaine réunion, les activités du Plan de travail qui n'ont pas obtenu de financement.

Le C.E recommande aux Honorables siégeant au Comité Exécutif d'assurer un plaidoyer au Parlement lors des sessions budgétaires en veillant à ce que ce dernier alloue au Comité National de l'ITIE un budget à la hauteur de son Plan de Travail.

Troisième point de l'ordre du jour : Examen des points restés en suspens :

- **Remplacement des délégués des OSC au Comité Exécutif :** *conclusion de la mission de conciliation ;*
- **Plans de suivi des recommandations issues des Rapports thématiques sur :** *(i) le partage et la répartition de la redevance minière, (ii) l'évaluation du projet SICOMINES et (iii) la divulgation des contrats.*

A l'invitation de la Présidente du Comité Exécutif, Monsieur Albert KABUYA, délégué du Collège Société civile expose sur les deux points sus évoqués de la manière ci-après :

S'agissant du **Plan de suivi**, avant de présenter le document relatif au plan de suivi des recommandations issues des Rapports thématiques, il rappelle que la RDC a été félicitée lors de la validation, notamment pour la publication du Rapport Assoupli, mais aussi des rapports thématiques. Il dit qu'il est apparu important de faire un état des lieux pour le suivi des différentes recommandations de ces derniers en fonction d'un plan chronométré. Il ajoute que les OSC s'étaient réunies pour relever lesdites recommandations en vue de dégager un plan de suivi de leur exécution.

Le plan reprend l'essentiel de ces recommandations par étude thématique de la manière suivante :

➤ **Rapport thématique sur le partage et la répartition de la redevance minière**

- Sensibiliser les ETD, les directions provinciales des recettes sur l'utilisation efficiente de la quotité de la redevance minière des ETD et de la province ainsi que vulgariser les textes réglementaires relatifs à la répartition et la gestion de la redevance minière par les ETD ;
- Mettre en place des CLS et une gestion transparente de la quotité des ETD comme tout fonds publics ;
- Intégrer dans le périmètre de l'ITIE les données des ETD et renforcer leurs capacités sur la gestion de la quotité de la redevance minière ;
- Vulgariser les textes réglementaires sur le fonds minier pour les générations futures et organiser un débat public de qualité sur la gestion transparente des ressources de FOMIN.

➤ **Rapport thématique sur l'évaluation du projet SICOMINES**

- Recruter un administrateur indépendant chargé de mener une étude sur les réserves escomptées ;
- Revisiter de fond en comble le contrat SICOMINES et clarifier le statut des uns et des autres notamment CONGO MANAGEMENT, établir les responsabilités des tous les intervenants et diligenter des poursuites contre les compatriotes qui ont été impliqués contre les intérêts de la République dans le contrat SICOMINES : SICOHYDRO, CONGO MANAGEMENT, BCPSC etc. ;
- Parachever les infrastructures retenues comme éligibles et auditer les encaissements et les décaissements pour bien évaluer la dette contractée et apurée et en fin, mettre sur la table le débat sur le barrage de BUSANGA qui a coûté près de 650 millions des dollars que la RDC devra remboursée avec intérêt.

➤ **Rapport thématique sur la divulgation des contrats**

- Etudier la possibilité d'élargir la définition du contrat au niveau du Groupe Multipartite et soumettre au premier ministre une proposition de Décret ~~mis~~ sur l'obligation de publier les contrats extractifs et leurs annexes ;
- Envisager des sanctions contre les entreprises qui ne publient pas dans les délais les différents contrats et annexes mais aussi assimiler le refus de leur publication à l'entrave à la transparence et tirer les conséquences prévues par le code minier révisé de 2018 ;
- Impliquer le Ministère du portefeuille et le Conseil Supérieur du portefeuille dans la collecte des données des entreprises publiques et leurs filiales et en fin ;
- Lancer un débat élargi sur la politique des données ouvertes dans le cadre de l'intégration de l'ITIE dans les systèmes Gouvernementaux.

Concernant le **remplacement des délégués des OSC au Comité Exécutif**, il a fait rapport au Comité Exécutif des conclusions de la Commission de médiation chargée d'examiner le différend qui a émaillé les élections ayant conduit à la désignation de Monsieur Jérémie KABAMBI et Monsieur Kass MUTEBA en remplacement de Messieurs Jean-Claude KATENDE et Albert KABUYA au Comité Exécutif.

Selon les conclusions contenues dans le document remis à chaque membre, la Commission a proposé que les deux délégués élus siègent au Comité Exécutif jusqu'au 20 décembre 2023, date à laquelle les nouvelles élections seront organisées par les OSC pour pourvoir au remplacement de tous les membres du Collège société civile au Comité Exécutif.

Débat :

Un membre du Collège Entreprises, soutient que le dossier SICOMINES reste d'actualité. Il dit, au sujet de la recommandation de ce Rapport relative au recrutement d'un Consultant pour évaluer les réserves, qu'il s'agit d'un travail technique qui requiert suffisamment des moyens financiers que la dotation du Comité National ne saurait couvrir. Dans le même sens, il évoque la difficulté afférente aux Normes qui sont utilisées par les chinois pour évaluer les réserves qu'il faudra concilier pour trouver l'équivalence avec les Normes usuelles dans la profession minière en RDC.

Un membre du même Collège dit être heureux que le Collège société civile ait rappelé les différentes recommandations de ces études thématiques. Toutefois, il souhaiterait que le Collège société civile, au lieu de se limiter à rappeler les recommandations, propose plutôt un projet de plan de suivi à soumettre au Comité Exécutif à cet effet. Il rebondit en rappelant qu'il avait été décidé que les Commissions permanentes du Comité Exécutif devaient commencer à fonctionner après la validation, en remplacement du GTT, pour analyser de manière approfondie notamment ces genres des questions.




Revenant sur la question du remplacement des membres du Collège société civile, tout en respectant l'indépendance des OSC, il fait observer que, lorsque les conclusions de cette commission sont ramenées au niveau du Comité Exécutif, il est du devoir de ce dernier de s'en approprier en s'assurant que les textes et bonnes pratiques sont respectés. Il poursuit en rappelant aux membres que, selon le Code de conduite des OSC, les délégués au Comité Exécutif sont désignés pour un mandat de trois (3) ans renouvelables et le remplacement se fait de façon à permettre à ce que les délégués désignés apprennent des délégués qui siègent, les bonnes pratiques et modalités de fonctionnement au sein du Comité Exécutif en vue d'une meilleure intégration.

Il s'interroge sur l'apport des membres désignés pour siéger au Comité Exécutif pendant seulement six mois, soit jusqu'en décembre 2023 alors que le mandat a une durée précise de 3 ans en vertu du Code de conduite des OSC. Il exprime ainsi la crainte que cette situation puisse perturber le fonctionnement normal du Comité Exécutif. Il conclut en proposant que le Collège société civile accepte de laisser carrément les délégués qui siègent présentement au Comité Exécutif poursuivre le mandat jusqu'à l'organisation des élections projetées en décembre 2023 pour pourvoir régulièrement à leur remplacement dans le respect du Code de conduite des OSC.

Reprenant la parole sur cette question, un membre du Collège société civile fait savoir qu'il a accompli son devoir qui est celui de rapporter les conclusions telles qu'elles ont été arrêtées par la Commission de médiation des OSC. Il poursuit en disant qu'il ne dispose pas des pouvoirs pour donner un avis contraire à ce qui a été décidé par ladite Commission. Enfin, il dit s'en remettre à la décision du Comité Exécutif.

Un autre membre du Collège société civile pense qu'il serait sage de retourner vers leurs pairs des OSC pour leur faire part de cette position du Comité Exécutif.

Un membre du Collège institutions publiques revient sur la question de l'évaluation des réserves telle que recommandée par l'étude thématique sur SICOMINES en insistant sur le fait qu'il est important et fondamental que le Gouvernement mette à disposition les moyens financiers nécessaires pour la recherche, ce qui lui permettra d'avoir des évidences pour bien négocier avec le Groupe d'Entreprises Chinoises.

Un membre du Collège Entreprises dit qu'effectivement l'évaluation des réserves est fondamentale certes, mais il est question d'approche en ce sens que le Rapport ITIE ayant fait la recommandation, il n'appartient pas au Comité Exécutif de l'ITIE d'évaluer les réserves mais plutôt au Gouvernement ou aux structures compétentes en la matière de jouer leur partition en mettant tout en œuvre pour procéder à cette évaluation.

Un autre membre du même Collège abonde dans le même sens en précisant que, à la suite de la publication de l'étude thématique sur le projet SICOMINES, le Gouvernement avait mis en place une Commission interministérielle autour du Ministère des infrastructures où la question de l'évaluation des réserves avait été aussi relevée. Il conclut en disant que c'est au niveau du Gouvernement que cette évaluation peut être abordée par les structures attitrées et non pas au Comité Exécutif.

Après échanges, le Comité Exécutif a recommandé de faire parvenir à la Commission de médiation ad hoc des OSC sa proposition qui voudrait que les délégués qui siègent présentement au Comité Exécutif poursuivent le mandat, en attendant l'organisation des élections projetées en décembre 2023 pour procéder une fois pour toutes à leur remplacement. Le Secrétariat Technique est invité à acter cette recommandation et de la faire parvenir à la Commission de médiation des OSC.

Aussi, les délégués de la société civile au Comité Exécutif sont invités à se référer à leurs pairs pour transmettre cette proposition du Comité Exécutif qui va dans le sens de préserver l'harmonie et le fonctionnement normal du Comité Exécutif.



Recommandation :

Le Comité Exécutif recommande à la Commission de médiation ad hoc des OSC sa proposition qui voudrait que les délégués qui siègent présentement au Comité Exécutif poursuivent le mandat, en attendant l'organisation des élections projetées en décembre 2023 pour procéder à leur remplacement en vertu du Code de conduite des OSC.

Avant que la Présidente du Comité Exécutif ne prenne congé de la réunion en déléguant au Directeur de Cabinet Adjoint (Dircaba) du Premier Ministre de la présider pour poursuivre l'examen du point restant à l'ordre du jour, un membre du Collège Entreprises prend la parole en insistant sur la participation régulière aux réunions du Comité Exécutif de tous les membres particulièrement celle des Ministres membres du Comité. Il relève que la volonté des parties prenantes était que le présidium du Comité soit assuré uniquement par le Collège institutions publiques, en particulier les Ministres. Il conclut en demandant instamment à la Présidente du Comité Exécutif de sensibiliser ses pairs quant à la nécessité de leur présence physique et personnelle aux réunions du Comité Exécutif.

En réponse, la Présidente du Comité Exécutif dit prendre en compte cette remarque et promet de continuer la sensibilisation auprès de ses collègues membres du Gouvernement qui siègent au Comité Exécutif. Ainsi dit, elle donne délégation au Directeur de Cabinet Adjoint (Dircaba) du Premier Ministre de poursuivre la réunion.

Prenant la parole, le Dircaba du Premier Ministre invite le Coordonnateur à présenter le quatrième point de l'ordre du jour.

Quatrième point de l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC

A la demande de la Présidente, le Coordonnateur National indique que le document contenant la « *Situation financière du Comité National ITIE-RDC* » a été remis à chaque membre du CE. Il indique que le Comité National accuse deux mois de retard de paiement de la dotation.

Le Président de céans demande aux membres s'ils ont des observations à faire sur ce Rapport.

Débat :

Un membre du Collège Entreprises se demande pourquoi la question de la prime de validation n'est pas reprise dans ce Rapport sur la situation financière.

Le Coordonnateur National répond que le Président du Comité Exécutif a rappelé par trois fois à qui de droit le paiement de cette prime dont la suite traîne jusqu'à présent. Il dit que si le Comité Exécutif le souhaite pour un suivi approprié, le Secrétariat verra comment l'inscrire à chaque fois dans la présentation de la situation financière.

Un membre du Collège institutions publiques relève qu'il apparaît que beaucoup d'activités du Plan de travail sont financées par les PTF et pourtant cela devrait être de la responsabilité du Gouvernement.

Il dit que le budget de l'ITIE devait être revu à la hausse par le Gouvernement afin de mieux assurer la mise en œuvre. Il promet, en tant que parlementaire, qu'une fois que le Gouvernement aura proposé le budget au niveau du Parlement, il mènera un plaidoyer en conférence budgétaire. Le Coordonnateur National rappelle que le budget de l'ITIE adopté en Conseil des ministres n'a malheureusement pas été exécuté tel qu'arrêté. Il relève que la dotation allouée à l'ITIE a été reconduite sans tenir compte des besoins réels de la mise en œuvre.

Un membre du Collège Entreprises s'étonne que le paiement des honoraires des Experts du mois d'avril a été versé au complet tandis que celui du mois de mai l'a été à moitié et voudrait en savoir plus sur cette situation.




Le Coordonnateur National répond en disant que ces derniers temps, le Secrétariat Technique fait face aux difficultés financières. C'est ainsi que, pour assurer une représentation acceptable de la RDC à la Conférence internationale de Dakar, il a été contraint de procéder au paiement partiel des honoraires. Il espère que la situation sera régularisée rapidement une fois que le budget de la participation de la RDC à ladite conférence soumis par le Ministère du plan à qui de droit aura été libéré.

Aucune autre observation n'ayant été soulevée, le Président de séance demande aux membres d'adopter la situation financière du Comité National ITIE-RDC.

Délibération:

Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC du 05 mai au 07 juin 2023.

Cinquième point de l'ordre du jour : Divers

Le Coordonnateur National informe les membres qu'il a été désigné comme membre devant siéger au Conseil d'administration de l'ITIE Internationale, représentant la RDC ainsi que les pays de la sous-région V Afrique francophone pour une durée de trois ans. Il a tenu à remercier la Présidente du Comité Exécutif ainsi que tous les membres du Comité pour leur implication dans cette élection.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance lève la séance qui a commencé à 15h30' et a pris fin à 16h37'.

Fait à Kinshasa le 08 juin 2023

Rapporteur

Jean-Jacques KAYEMBE

Coordonnateur National

Présidente du Comité Exécutif

SUMINWA TULUKA Judith

Ministre d'Etat, Ministre du Plan